
Petit argenté clair (PA cl)

Petite race avec facteur d'argenture dominant

Poids minimum 2,5 kg
Poids idéal 2,8-3,1 kg
Poids maximum 3,3 kg
Hérédité nette



Pays d'origine Angleterre
Issue de mutations de lapins de couleur sauvage
Reconnue provisoirement en Suisse depuis 2009

Type et but d'élevage

Type d'une petite race avec une bonne tenue et une conformation bien formée.

Echelle d'appréciation

Tête, oreilles, cou	10 points
Poitrine, épaules, pattes antérieures et tenue	10 points
Dos, bassin, pattes postérieures et ligne abdominale	10 points
Pelage, peau et jarres	20 points
Couleur, argenture et brillant	20 points
Sous-couleur	10 points
Argenture régulière de toutes les parties du corps	10 points
Santé et soins	10 points

Standard

(apparence générale)

- Tête :** Marquante, accolée largement aux épaules, de forme rectangulaire, front large, museau bien développé.
- Oreilles :** Consistantes, portées droites, bien velues, longueur 10-10,7 cm.
- Cou :** Non visible.
- Poitrine :** Pleinement formée, bien portée.
- Épaules :** Bien musclées, fermées.
- Pattes antérieures :**
De longueur moyenne, droites, de puissance moyenne.
- Tenue :** De hauteur moyenne.
- Dos :** Bien arrondi, moulé.
- Bassin :** Fermé, bien posé, arrondi, de hauteur moyenne.
- Pattes postérieures :**
De puissance moyenne, de position parallèle.
- Ligne abdominale :**
Relevée, bien visible.
- Pelage :** Dense, plein, consistant, avec beaucoup de sous-poils, poils de couverture et jarres abondants.
Longueur des poils de couverture 26-30 mm.
- Peau :** Souple, bien adhérente, détachable.
-

Couleur, argenture et brillant :

La couleur de couverture apparaît en une argenture bleuâtre-blanc avec des jarres aux pointes noires consistants nettement marqués. Ceux-ci sont répartis régulièrement sur tout le corps. Une nuance quelque peu plus foncée du museau est autorisée. Le ventre paraît un peu plus mat. Iris brun. Ongles de couleur corne.

Sous-couleur :

La sous-couleur est bleu ardoise avec une délimitation noirâtre bien visible sous la couverture.

Argenture régulière de toutes les parties du corps :

Il faut veiller à une argenture régulière, en particulier des oreilles, du museau, des pattes et du dessus de la queue.

Santé et soins :

Selon les dispositions générales.

Défauts d'esthétique :

Déduction à la position 5 : couleur de couverture insuffisante. Tête foncée. Reflet rouille, bordure des oreilles parsemée de blanc ou foncée. Forte ou faible argenture. Déduction à la position 6 : divergence dans la sous-couleur. Déduction à la position 7 : un ou plusieurs endroits non argentés jusqu'à 5 mm. Argenture irrégulière.

Défauts de disqualification :

Mouchet blanc. Bandes blanches sans sous-couleur. Un ou plusieurs endroits non argentés plus grands que 5 mm (sans tatouage). Oreilles noires et tête noire. Un ou plusieurs ongles sans pigmentation.
